Image not found or type unknown

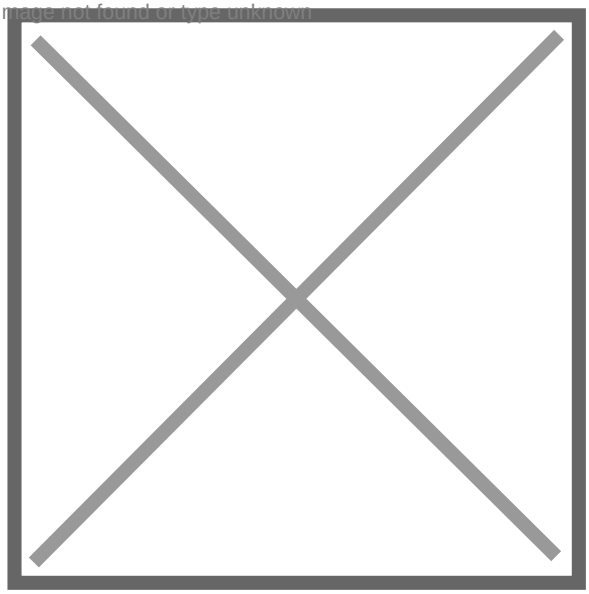

Congés payés cumulés pendant 2 ans

Par **simpleg**, le **02/01/2010** à **21:30**

Bonjour,

j'aimerais savoir si je suis obligé de prendre mes congé sachant que j'ai déja pris au mois de septembre (3mois avant)

mon employeur me met la pression pour que je prenne avant mai
sachant aussi que j'ai 30 jours

et est ce que on peut cumuler 2 ans
quel sont les condition quel est l'article en particulier sur ce point j'aimerais savoir

merci d'avance cordialement

Par **DSO**, le **02/01/2010** à **21:55**

Bonsoir,

Non, vous ne pouvez pas cumulez vos CP sur 2 ans (sauf en cas d'imposssibilité de les avoir pris suite à un accident de travail ou maladie professionnelle).

L'employeur est en droit de vous imposer de prendre le solde de l'année passée avant la fin mai.

Cordialement,

DSO

Par **simpleg**, le **04/01/2010** à **00:58**

merci pour votre réponse rapide concernant encore les congés

savait vous si c'est possible de prendre les congés en argent j'ai entendue parlais de paiement de 70 % en contre partie des congés ont il le droit de faire ca ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés